

HONORAIRES DE GESTION

Les honoraires se rapportant à votre gestion sont librement déterminés mais sont conformes au tarif affiché dans vos locaux. Ils sont fixés TTC à (TVA en sus au taux légal en vigueur) :

Avec un minimum mensuel en euros de

Ils seront à notre charge et seront prélevés sur chaque relevé de compte.

En outre, vous percevrez des honoraires pour toutes autres prestations que vous serez amenées à établir dans le cadre de votre mission, selon le tarif ci-annexé et affiché dans vos locaux.

